

Communiqué de presse du 12 juin 2018

2017, UNE ANNÉE DE CONSOLIDATION TECHNIQUE ET DE PROGRESSION DU CHIFFRE D’AFFAIRES EN SANTÉ ET EN PRÉVOYANCE POUR LES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE

Avec 13,5 milliards d’euros de cotisations et 12,3 milliards de prestations, les institutions de prévoyance affichent de bons résultats en 2017. L’année a été marquée par le retour de la croissance en prévoyance (+ 4,1 %) tandis que la progression s’est poursuivie en complémentaire santé (+ 3 %). Les efforts commerciaux et techniques des IP ont porté leurs fruits et se traduisent, notamment, par le renforcement de la marge de solvabilité qui atteint en moyenne 310 %. La bonne santé des organismes paritaires favorise également la croissance des groupes combinés dont le chiffre d’affaires global progresse de près de 2 % en 2017 à 27,2 milliards d’euros.

Une progression du chiffre d’affaires en santé et en prévoyance

Les institutions de prévoyance enregistrent une hausse de 3 % des cotisations santé et de 4,1 % des cotisations prévoyance. La progression en prévoyance reflète une bonne dynamique de diffusion avec une progression plus marquée des garanties couvrant l’arrêt de travail (+ 4,5 %). Ces résultats confirment les données du Baromètre CTIP/Crédioc de l’automne 2017 qui montraient une hausse du taux d’équipement, particulièrement pour les indemnités journalières, l’invalidité et le capital décès.

Des prestations maîtrisées

La charge de prestations progresse de 1 %, une hausse essentiellement due à la prévoyance. En santé, la baisse de 0,2 % s’explique par la diminution des remboursements de médicaments et par celle des frais d’optique. Cette réduction en optique découle notamment de l’action des réseaux de soins. Enfin, les institutions de prévoyance continuent à afficher un taux de redistribution très élevé : 85 € pour 100 € de cotisations.

Une solvabilité renforcée

Les institutions de prévoyance ont également poursuivi leur effort de consolidation par un renforcement de la marge de solvabilité qui atteint, en moyenne, 310 %. Les placements des institutions de prévoyance s'élevaient en 2017 à 64,9 milliards d'euros (+ 2,8 %). Sur ce total, les plus-values latentes, élément important de la sécurité financière, représentent plus de 16 % du portefeuille. Enfin, 31,1 milliards d'euros ont été investis dans l'économie, soit une hausse de 2,8 % par rapport à 2016.

Une stratégie d'équilibre favorable à la croissance des groupes

Le chiffre d'affaires des groupes combinés s'établit à 27,2 Mds € en 2017, en progression de près de 2 %. L'activité progresse aussi bien en santé (+ 6,3 %) qu'en prévoyance (+ 5 %) et en retraite supplémentaire (+ 15,2 %). La dynamique est portée par les institutions de prévoyance en santé (+ 6,5 %) comme en prévoyance (+ 5,1 %).

« Ces bons résultats confirment l'expertise des IP en santé et en prévoyance collective », constate Jean Paul Lacam, délégué général du CTIP. « Les institutions de prévoyance ont, une fois de plus, fait la preuve de leur capacité à se battre et à réussir dans un environnement concurrentiel exacerbé », se félicite ainsi Jean Paul Lacam, délégué général du CTIP.



À PROPOS DU CTIP

Le CTIP représente l'ensemble des institutions de prévoyance, organismes d'assurance de personnes à but non lucratif, à gouvernance paritaire et spécialisés dans le collectif. Elles couvrent 13 millions de personnes, soit près d'un actif sur deux, à travers 2 millions d'entreprises en santé et en prévoyance. Le CTIP défend les intérêts de ses 39 adhérents auprès des pouvoirs publics nationaux et européens et les accompagne dans toutes les évolutions techniques et juridiques ayant un impact sur leur métier. Il contribue à développer une information pédagogique sur la protection sociale complémentaire collective.

Contact presse

Miriana Clerc
Tél. : 01 42 66 92 58
Courriel : clerc@ctip.asso.fr
www.ctip.asso.fr